

Journée Vaucluse au Salon de l'agriculture

L'occasion de découvrir les productions et les savoir-faire qui font la richesse de notre patrimoine agricole vauclusien...

Publié le 02 mars 2017

La 54ème édition du Salon International de l'Agriculture ouvre ses portes à Paris, du 25 février au 5 mars 2017, sous le signe de «la Passion et des Ambitions».

Véritable vitrine de l'agriculture française, ce rendez-vous incontournable offre ainsi au public l'occasion de découvrir les productions et les savoir-faire qui font la richesse de notre patrimoine agricole vauclusien, mis à l'honneur, cette année, grâce à un stand mutualisé avec la Région.

Le Vaucluse, premier département producteur de cerises, de raisins de table et de truffes, constitue en effet un berceau de l'Agriculture française tant ses produits locaux sont mondialement connus. Voilà pourquoi, le Conseil départemental soutient toujours avec plus d'ambition les producteurs, à travers notamment le dispositif de circuit court Agrilocal84, le développement de l'agritourisme ou encore la modernisation des exploitations agricoles.

Vous le savez, face à la crise économique qui fragilise actuellement le monde agricole, l'existence même de leur métier, la préservation de notre patrimoine, sont aujourd'hui menacées. En travaillant la terre avec amour, force et passion depuis des siècles, les agriculteurs ont façonné notre département.

Nous le savons, notre avenir ne peut être que le fruit d'une ambition collective. Voilà pourquoi le Salon de l'Agriculture, en plus d'être un grand évènement festif et populaire, mobilise avec succès tous les acteurs de la filière agricole.

Je suis persuadé que cette nouvelle édition, attendue par tous, témoignera de notre volonté de promouvoir l'excellence vauclusienne.

Très bon salon 2017 à toutes et tous.

Maurice CHABERT,
Président du Conseil Départemental de Vaucluse

La politique agricole du Département en 2017

Le Conseil départemental de Vaucluse a toujours soutenu de façon déterminée le monde agricole et le développement des territoires ruraux, au vu des réalités économiques de notre département.

En effet, fort de 5 920 exploitations, le Vaucluse est un département à caractère agricole prononcé. Ses spécificités se composent en premier lieu de la viticulture qui est l'orientation dominante. Suivent ensuite l'arboriculture puis la polyculture, le maraîchage, l'horticulture.....avec la lavande et enfin, dans une moindre mesure, l'élevage et les cultures céréalières.

Les difficultés du monde agricole, exacerbées par un contexte économique difficile, une concurrence européenne et mondiale toujours plus forte et des crises ponctuelles (intempéries, crises sanitaires et alimentaires) croissantes, restent très préoccupantes. C'est ainsi que le Département de Vaucluse ambitionne d'accompagner les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain à maintenir une agriculture moderne,

ambitieuse et respectueuse de l'environnement, à réussir la mutation d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture durable.

Jusqu'à fin 2016, le Département de Vaucluse intervenait volontairement dans le domaine agricole au titre de la clause de compétence générale en lui consacrant, chaque année, une enveloppe de près de deux millions d'euros.

Cependant, les dispositions législatives de la loi NOTRe votée en août 2015, ont considérablement modifié les capacités d'intervention des Départements en matière de développement économique, confiant ce champ d'intervention aux Régions.

Le Département de Vaucluse a souhaité poursuivre l'accompagnement du monde agricole en réorientant ses interventions vers des compétences propres ou partagées, ou dans le cadre d'un conventionnement avec la Région PACA (article 94 de la loi NOTRe) qui permet, sous conditions, de maintenir des aides agricoles à l'investissement ou des mesures en faveur de l'environnement.

Six axes d'intervention ont été identifiés :

1. L'agritourisme ou la valorisation du territoire et des produits

Le Département encourage le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs, etc...) afin de valoriser son patrimoine agricole auprès des touristes. Il soutient également l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture vauclusienne et les produits du terroir pour encourager les filières locales. Pour compléter cette action, et créer une véritable identité territoriale, notre collectivité a mis en oeuvre la marque « Savourez le Vaucluse » dont bénéficient aujourd'hui la fraise, la cerise, le raisin de table et le miel.

2. Le développement de l'agro-écologie

Afin d'impulser une mutation des exploitations vauclusiennes vers une agriculture plus durable, le Département souhaite accompagner les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques auprès des agriculteurs ainsi que la recherche et l'innovation appliquées à nos productions et spécificités locales.

3. L'investissement de modernisation dans les exploitations agricoles et les Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Les exploitations de notre territoire doivent sans cesse s'adapter pour relever les défis de notre siècle que sont l'amélioration constante de la productivité, l'augmentation de la qualité des productions, la sécurisation sanitaire des denrées, tout en préservant l'environnement. C'est pour cela que le Département accompagne les agriculteurs en finançant une partie de leurs investissements de modernisation.

Le Vaucluse est aussi un département de transformation des productions agricoles, c'est pourquoi il soutient également les Industries Agro-alimentaires pour l'acquisition de matériel de production plus performant ayant pour objectif le développement de l'entreprise et la création d'emplois.

4. Le développement des circuits courts et l'approvisionnement de la restauration collective des collèges

Notre collectivité a la gestion de la restauration collective des collèges de son territoire. Le Département a souhaité mettre en lien l'alimentation de ses collégiens avec la richesse des productions vauclusiennes. Pour cela, une plateforme de mise en relation des agriculteurs avec les acheteurs de la

restauration collective publique, le site www.agrilocal84.fr a vu le jour en 2014. Au fur et à mesure de son développement, le Vaucluse s'est enrichi d'un véritable réseau d'agriculteurs structuré pour répondre au besoin de la restauration collective et à son objectif d'approvisionnement responsable.

5. La préservation et la mise en valeur du foncier agricole

Afin d'aménager les espaces agricoles et forestiers du Vaucluse dans les meilleures conditions, le Département soutient les propriétaires et les maîtres d'ouvrages dans leurs travaux d'aménagement foncier : opérations d'aménagement foncier rural, travaux d'équipement pour la mise en valeur des terres incultes, participation aux travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier et enfin, participation aux frais annexes pour l'échange amiable des immeubles ruraux et petites parcelles. Le Département accompagne également les intercommunalités dans leur politique de préservation du foncier agricole notamment en matière de résorption des friches avec l'outil « contrat foncier local », convention qui traduit l'engagement des partenaires signataires pour la mise en oeuvre de programmes d'actions économiques et foncières adaptées aux spécificités locales.

6. La préservation du pastoralisme

Le Département a choisi de maintenir son soutien à l'activité d'élevage dans les massifs forestiers vauclusiens pour la période 2014-2020. En effet, il est apparu important de soutenir le pastoralisme qui, au-delà de l'activité économique qu'il représente, cumule de multiples intérêts. Composante importante de la vie sociale des communes rurales, le pâturage des troupeaux joue également un rôle stratégique dans le maintien de milieux ouverts remarquables (paysages, biodiversité). Enfin, lorsque

la pression de pâturage est correctement maintenue sur des zones de coupures stratégiques, par son effet de débroussaillage, le pastoralisme contribue à la protection des massifs forestiers contre l'incendie. C'est justement cette fonction qui est rétribuée par le dispositif de « Mesures Agro-Environnementales Défense des Forêts Contre les Incendies », soutenu par le Département, aux côtés de la Région, de l'Etat et de l'Europe. De plus, dans le cadre de la politique départementale consacrée à la mise en valeur et à la protection des espaces naturels, un partenariat entre le Conseil départemental et le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) a pour objet de conforter la dynamique du pastoralisme vauclusien et soutenir son intégration durable dans les plans d'aménagement et de gestion des territoires.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09